



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°8310209

Maisons-Alfort, le 20 février 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert et changement de nom de la préparation MFSC
RHIZOSARB LUZERNE LONGUE DUREE (n° homologation 8310209) en INOPLUS
LUZERNE LONGUE DUREE**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par J & E SOZIO-DESCOLLONGES, relatif à la demande de transfert et changement de nom de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation RHIZOSARB LUZERNE LONGUE DUREE détenue par BIOPROX.

Considérant les attestations de transfert fournies par J & E SOZIO-DESCOLLONGES et BIOPROX ;

Considérant l'attestation de fourniture en micro-organismes fournie ;

Considérant le nouveau nom proposé pour la spécialité : INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE ;

Considérant que la composition déclarée pour INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE est bien strictement identique à celle de RHIZOSARB LUZERNE LONGUE DUREE, dont l'homologation, n°8310209, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2011 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE, présentée par J & E SOZIO-DESCOLLONGES, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RHIZOSARB LUZERNE LONGUE DUREE.

Pascale BRIAND